vert, dans une chambre des Papes, un escalier secret, dissimulé dans une grande armoire, condamnée depuis des siècles.

Telle est la nouvelle que nous donne l'*Agence Havas*.

— Vous ne frémissez pas en la lisant? Vous avez tort.

Car enfin, trouvez-vous naturel qu'on transporte une armoire devant l'entrée d'un escalier dont on ne se sert pas?

Vous direz peut-être que c'est pour empêcher les gens de tomber dans cet escalier qu'on en a protégé la porte?

Mauvaises raisons. Si l'ouverture de l'escalier n'est pas restée béante, c'est qu'apparemment on avait quelque chose à dissimuler.

On peut nous objecter qu'à Paris même il y a des milliers de caves dont l'ouverture est fermée par une trappe. Un gouvernement vraiment libre et fort, comme le gouvernement de M. Clemenceau, devrait interdire qu'on dissimule l'entrée des caves. Tant pis pour ceux qui tomberont dans le trou: ils y tomberont en citoyens libres et forts.

LA VARIETE DES CARTES DE VISITE

Bien que l'usage des cartes de visites ne soit plus aussi rigoureux qu'autrefois, les corbeilles spéciales des bureaux de poste s'emplissent et les facteurs circulent munis de pleins chargements de ces petits cartons dispensateurs de bons souhaits.

Il n'en est pas de même dans d'autres pays, et nos braves facteurs seraient bien embarrassés s'ils avaient à distribuer les cartes de visite des mandarins chinois ou des hauts dignitaires coréens. Ces cartes atteignent des dimensions énormes: il en est qui mesurent..... un mètre carré!

Ce sont de magnifiques morceaux de vélin, couverts de devises.

Les grands personnages de Chine et de Corée se les envoient réciproquement par des serviteurs en grande cérémonie.

De même, M. Simyan ne pourrait faire distribuer les cartes de visite du Dahomey et de Sumatra qu'en..... colis postaux! En effet, au Dahomey, les chefs s'envoient des planchettes de bois ou des branches d'arbre sculptées. A Sumatra, c'est aussi un bout de bois de 0m,30, orné de nœuds en paille tressée.

Heureux pays! Pour peu que l'on ait des relations étendues, on reçoit ainsi sa provision de bois pour l'hiver...

LES FEMMES COCHERS

Bien que, ces jours derniers, la préfecture de police ait refusé d'accorder le permis de conduire à des candidates pressées de monter sur le siège, mais ne connaissant pas suffisamment la topographie de Paris, les postulantes au fouet voient leur nombre s'augmenter chaque jour. Très prochainement, une dizaine de femmes recevront l'investiture préfectorale et, dans les premiers jours de l'année prochaine, des mains féminines feront manœuvrer le taximètre des fiacres parisiens.

Ajoutons que, par ordre du préfet, les « cochères » devront porter une culotte de cycliste sous la jupe courte définitivement adoptée comme tenue.

AUTOUR DE LA LOI

A LOURDES

Le séquestre, M. Tardif, receveur de l'Enregistrement à Lourdes, s'est présenté à la Grotte, dans les bureaux de l'œuvre, pour prendre possession des titres et pièces comptables des biens composant la mense épiscopale.

Reçu par M. le chanoine Duthu, économe de l'œuvre, M. Tardif s'est acquitté de sa mission avec politesse, non sans avoir entendu une très éloquente et vigoureuse protestation de l'économe.

Le domaine de Massabielle, comme nous l'avons dit, est loué en son entier, sauf les églises et encore pour préciser mieux, sauf *l'intérieur des églises*.

S. G. Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, administrateur de la mense, n'était pas tenu à fournir des livres de comptabilité des revenus de la mense, revenus qu'il pouvait utiliser pour le bien de l'œuvre et de son diocèse à sa guise et sans en fournir la preuve.

Le séquestre n'a donc pas eu à s'emparer de la comptabilité qui n'existe pas.

Il a dû donc se contenter de prendre les baux, car rien ne lui a été remis, il a dû prendre, suivant les ordres donnés par l'évêque de Tarbes et s'est retiré aussitôt.

Tout porte à croire que, grâce aux baux, rien ne sera changé dans le domaine de la grotte, car le séquestre n'aura à faire qu'avec les locataires du domaine.

DANS LE DIOCÈSE DE MONTPELLIER

Des gardes-séquestres viennent d'être placés au grand séminaire et à l'évêché de Montpellier.

Après le don généreux de M. le baron Durand de Fontmagne, M. le vicomte d'Harcourt a mis sa propriété de Castries à la disposition du curé de cette ville. M. le vicomte d'Harcourt est le propriétaire du magnifique château de Castries.

Les élèves du petit séminaire de Montpellier ont été reçus dans les locaux voisins occupés par l'école libre de Saint-Firmin, laquelle, grâce à un bail, a pu échapper momentanément aux mesures prises contre les séminaristes. Quant aux élèves des séminaires de Saint-Pons, ils seront prochainement reçus dans l'ancienne abbaye des Bénédictines d'Ardouane, qu'une personne charitable a mise à leur disposition.

LES PRESBYTÈRES

Le Conseil municipal ayant décidé de laisser gratuitement les presbytères de Châtellerault à la disposition des curés des paroisses jusqu'au 11 décembre 1907, le préfet de la Vienne a annulé la délibération.

L'arrêté préfectoral est basé sur les articles 63 et 65 de la loi du 5 avril 1884, la loi du 9 décembre 1905, le décret du 16 mai 1906 et les instructions ministérielles du 1er décembre 1906.

Malgré la mauvaise volonté de nos gouvernants, les bonnes municipalités pourront bien cependant trouver le moyen de loger les prêtres à des conditions favorables. C'est leur droit absolu.

Le maire de Buxières (Allier), M. Panaud, vient de notifier à M. le curé l'ordre d'avoir à évacuer le presbytère dans le délai de quatre jours.

Or, le presbytère de Buxières a été donné en 1826, en vertu d'une disposition testamentaire, par M. l'abbé Giraud, à la commune de Buxières, à condition qu'il servirait de logement à tous les curés qui pourraient se succéder dans la paroisse.

C'est donc un vol légal que la commune de Buxières se propose de commettre là.

—o—

Aux divers gardes-champêtres d'Ille-et-Vilaine dont nous avons annoncé la révocation pour refus de dresser procès-verbal à leurs prêtres coupables d'avoir célébré la messe sans déclaration préalable, il y a lieu d'ajouter celui de Gaël.

Ce brave homme, M. Jean Roussel, compte quatorze années de service militaire; il avait pris part à la bataille de Champigny. Garde-champêtre depuis trente-cinq ans et décoré il y a deux ans par le gouvernement, pour ses bons services, il vient d'être révoqué le 27 décembre. Sommé, le 14 décembre, par le sous-préfet de Monfort, de dresser procès-verbal aux prêtres de sa commune, il répondit *par télégramme* qu'il ne pouvait agir contre sa conscience, et une lettre *injurieuse* du sous-préfet ne put le faire revenir sur sa décision.

LE GRAND SÉMINAIRE DE BORDEAUX

M. le chanoine Giraudin, supérieur du grand séminaire de Bordeaux, vient d'obtenir, par voie de référé, la jouissance de l'immeuble de la rue Hamel, occupé par les grands séminaristes, immeuble pour lequel il avait, avec l'assentiment du gouvernement, dépensé 320 000 francs, pour réparations et constructions.

Les Sœurs chassées de l'hospice de Brest

Les collectivistes brestois ont chassé de l'asile municipal les six religieuses du Saint-Esprit qui, depuis trente ans, s'y dévouaient auprès des malades.

C'est le jour de l'an que la municipalité avait choisi pour installer les infirmières laïques remplaçantes. Dès le matin, plusieurs centaines de personnes s'étaient réunies à l'asile municipal pour accompagner les religieuses et protester contre cette odieuse expulsion.

Les six religieuses ont été suivies par un long cortège jusqu'à la gare où M. l'archiprêtre Roull leur a adressé quelques paroles d'adieux.

Au moment du départ pour Saint-Brieuc, les acclamations ont redoublé: « Vivent les Sœurs! Vive la liberté! »

LA PERSECUTION RELIGIEUSE

Le tribunal correctionnel de Bayonne a condamné à quinze jours de prison, à 50 francs d'amende et aux dépens, un habitant de la localité prévenu de rébellion envers les agents de l'autorité et la gendarmerie à l'occasion de l'expulsion des petits séminaristes.

Les poursuites contre les autres manifestants ont été abandonnées.

Le tribunal de Château-Chinon a condamné à 50 francs d'amende, trois jeunes gens, MM. Léon B..., 17 ans, typographe; Léon B..., 18 ans, plâtrier, et Albert B..., 22 ans, charcutier, tous les trois appartenant à d'honorables familles de la ville, qui étaient poursuivis « pour violences envers le garde-champêtre » dans l'église de Château-Chinon, lorsque cet agent s'y est présenté pour dresser procès-verbal au prêtre officiant.

Le juge de paix de Mauriac a condamné Mgr Raymond, curé de cette ville, à 5 francs d'amende.

Le juge de paix du canton de Montmorillon (Vienne) a acquitté les prêtres de la ville poursuivis pour infraction à la loi du 30 juin 1881 sur les réunions publiques.

Le 1er janvier à Tours

Le 1er janvier a été à Tours d'une tristesse bien de circonstance.

Les diverses autorités avaient fixé leurs réceptions au 31 décembre, la mairie ne recevait pas, Mgr l'archevêque, de son côté, avait annoncé dans la *Semaine religieuse*, que les réceptions seraient suspendues.

Mais les catholiques, lesquels cependant ont tant souffert de l'année 1906 et prévoient bien des deuils pour 1907, ont tenu à prouver, au milieu de la torpeur générale, que la foi est toujours vivante. A la messe de 9 heures, sur un simple mot d'ordre, la cathédrale s'est trouvée remplie comme aux grandes solennités: le vaste chœur était trop petit pour contenir les délégations et on peut estimer à un millier au minimum les hommes ainsi réunis pour prouver à leur bien aimé archevêque, que s'il ne pouvait les recevoir, eux voulaient lui exprimer leurs respectueux hommages et leur inaltérable fidélité. A la fin de la messe, la foule entière, plus de 2 000 personnes, a suivi Mgr Renou jusqu'à sa maison.

Acclamé par les catholiques, Mgr Renou a paru sur la petite terrasse attenant à sa modeste demeure, entouré de MM les chanoines Mercault et Mangis. Dans une chaleureuse improvisation hachée des cris répétés de « Vive Pie X! Vive Monseigneur! » l'archevêque a assuré la foule de son affection et l'a conjurée de regarder l'avenir avec confiance. Rappelant les martyrs marchant au supplice avec joie, il a demandé de ne pas perdre la sérénité que doivent toujours conserver les chrétiens.

Puis Monseigneur a donné sa bénédiction à la foule qui s'est portée ensuite au presbytère de Saint-Gatien, pour saluer M. le chanoine Cruchet, le dévoué curé de la cathédrale.

Pour la plus grande joie des promeneurs, de bons compagnons ont enrichi la façade de la préfecture de divers chefs-d'œuvre!! représentant entre autres des casseroles ornées de la Légion d'honneur, des insignes maçonniques, etc., etc. Plusieurs fois enlevés, les dessins reparaissent sans cesse.

L'équilibre budgétaire au Sénat

La Commission des Finances, contrecarrée dans ses décisions par l'attitude intransigeante du ministre des Finances, a été obligée de recommencer, lundi soir, après son audition, l'examen du budget.

Les crédits de la Guerre ont été réduits de 749 700 francs, ceux des garanties d'intérêt de 1 900 000 francs.

D'autre part, elle a rétabli l'article 46 de la loi des Finances, qui porte de 350 à 500 grammes le maximum du poids des envois postaux d'échantillons; cette modification fait prévoir une augmentation de recettes de 2 millions.

Cet accroissement des prévisions des recettes a permis à la Commission de réduire à 91 millions l'émission d'obligations à court terme qu'elle avait primitivement fixée à 96 millions.

Le rapporteur général a donc pu ainsi établir la balance totale du budget de 1907:

Recettes: 3 834 033 228 francs.

Dépenses: 3 833 641 209 francs.

Le Sénat a donc obtenu ce modeste excédent de récettes de 392 014 francs.

LE PREMIER DE L'AN OFFICIEL

Le premier de l'an officiel s'est déroulé avec la pompe monotone, les réceptions et les discours d'usage. C'était la première fois que M. Fallières en était le héros bedonnant et peu majestueux.

On connaît le protocole de ces cérémonies, il ne change jamais. L'ordre et la marche des cortèges, le défilé des uniformes chamarrés furent les mêmes, hier, qu'en 1906 et que les années précédentes.

A 10 heures du matin, c'est M. Clemenceau et ses collaborateurs qui ouvrent la série des visites. Ils sont suivis aussitôt par M. Antonin Dubost et la délégation du Sénat, par M. Brisson et la délégation de la Chambre. Puis les voitures de l'Elysée s'avancent: c'est le président de la République et les ministres qui vont rendre leur visite aux présidents du Sénat et de la Chambre.

La première partie du programme est close. A midi, un déjeuner réunit à l'Elysée, suivant l'usage, autour du président de la République, les officiers et les membres de ses deux maisons, les ministres et sous-secrétaires d'Etat, le gouverneur militaire de Paris, le grand chancelier de la Légion d'honneur, qui étaient venus lui présenter leurs hommages.

Déjeuner un peu hâtif, car à 2 heures les réceptions vont recommencer: les vraies réceptions, celles qui ont le don d'attirer les curieux aux abords de l'Elysée.

La première réception est celle du corps diplomatique. En tête vient le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, puis, dans le brillant mouvement des équipages et des troupes, avec des uniformes pittoresques, l'ambassadeur d'Angleterre, l'ambassadeur de Russie, l'ambassadeur d'Espagne, l'ambassadeur d'Allemagne, l'ambassadeur de Turquie, etc.

Les membres du corps diplomatique sont introduits dans la galerie des fêtes, où le cercle se forme: c'est le comte Tornielli, qui, en sa qualité de doyen du corps diplomatique prononce le discours d'usage.

Monsieur le président,

Lorsque, presque au début de l'année qui vient de s'écouler, le corps diplomatique vint vous saluer la première fois, notre pensée se porta vers l'œuvre de concorde et de paix qui est notre tâche commune. La poursuite de cette œuvre s'est, depuis, heureusement continuée sans relâche.

Par un grand nombre d'actes, de traités, conventions, arrangements, les gouvernements ont témoigné de plus en plus de l'importance qu'ils attachent au règlement direct de leurs intérêts par des transactions internationales qui dissipent les incertitudes inhérentes aux questions ouvertes. Le haut degré de développement acquis par l'esprit général de solidarité humaine a eu sa démonstration à l'occasion des épouvantables désastres qui ont malheureusement marqué l'année 1906: c'est que rien de ce qui arrive chez un peuple ne reste étranger aux autres.

La communauté des appréciations et des jugements, qui, après quelques inévitables oscillations, se manifeste chez toutes les nations d'une civilisation égale, forme une opinion publique universelle qui est déjà, et le sera encore plus dans l'avenir, le coefficient décisif de l'œuvre conciliante de la diplomatie.

Dans la constatation des progrès accomplis, nous puisons, Monsieur le président, la certitude que les vœux que nous adressons à votre pays et à votre personne trouveront, dans l'année qui commence, leur accomplissement.

Le président de la République a répondu en ces termes:

Monsieur l'ambassadeur,

Vous venez de définir en termes excellents et avec toute l'autorité de votre expérience les principes qui prévalent de plus en plus dans le règlement des rapports internationaux et dans l'action de la diplomatie. Esprit de concorde et de transaction, respect du droit d'autrui, souci de l'opinion, sentiment de la solidarité humaine, telles sont, en effet, les considérations qui s'imposent chaque jour davantage à la conscience universelle.

Par la façon élevée dont vous comprenez votre tâche, vous prenez une part importante, Messieurs, au progrès de la civilisation. Je m'en réjouis hautement, et, puisque c'est l'heure des vœux, je souhaite que l'année 1907 soit prospère au développement de l'œuvre de concorde et de paix qui est l'idéal commun de la France et des pays que vous représentez.

Les membres du corps diplomatique ont ensuite défilé devant le chef de l'Etat qui a adressé à chacun d'eux quelques mots.

Puis ont été introduites les délégations des divers corps constitués de l'Etat: Conseil d'Etat, Légion d'honneur, Cour de cassation, Cour des comptes, Cour d'appel, tribunal civil, substituts, Conseil supérieur de l'instruction publique, états-majors de l'armée et de la marine, grandes Ecoles, Conseil général, Conseil municipal, etc.

Au dehors, la foule regarde curieusement défiler les uniformes. A 4 heures enfin, les réceptions sont terminées.

Çà et là

Morts d'hier

Le comte de Narbonne-Lara, ancien officier de cavalerie, à Castelsarrasin. — M. Laisné des Hayes, professeur à la Faculté de droit et membre du barreau de Caen, conseiller général du Calvados. — Le capitaine de vaisseau Alphonse Le Golleur, commandant le croiseur « Le Guichen », en réserve à Brest, 53 ans. — M. H. Lippens, sénateur libéral pour Gand (Belgique), et ex-bourgmestre de cette ville. Il avait fait ses études universitaires à Paris et était bachelier ès-lettres.

Les Caisses d'épargne

Pour la dernière décade de 1906, les versements aux Caisses d'épargne se sont élevés à 3 990 626 francs, les retraits à 6 954 881 francs, soit un excédent de retraits de 2 964 255 francs.

Pour l'ensemble de l'année, l'excédent des retraits sur les dépôts atteint 41 millions 565 248 fr. 28.

La chasse aux alouettes

La chasse aux alouettes a été extraordinairement abondante cette année en Italie. On calcule que, dans le seul ressort d'une même ville, 250 000 alouettes ont été tuées par le fusil, avec une moyenne de 2 400 pour chaque chasseur. A cela il faut ajouter au moins trois fois autant d'alouettes prises avec les panneaux et les pièges, ce qui fait un million de ces gentils petits oiseaux sacrifiés à la gourmandise humaine, rien que dans les environs de la ville de Foggia.

ÉCHOS DE PARTOUT

M. Fallières a accordé des grâces ou réductions de peines à 464 condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires militaires de France, d'Algérie et de Tunisie en vertu de jugements prononcés par des Conseils de guerre de l'armée de terre.

La pêche du saumon est interdite jusqu'au 10 janvier: celle de la truite et de l'ombre-chevalier, jusqu'au 31; en revanche, on peut pêcher le lavaret.

Le recensement des chevaux, mules et mulets, a lieu à dater d'aujourd'hui, dans toutes les mairies de France, jusqu'au 15 janvier.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des postes, se rendra samedi matin à Porquerolles (Var) pour assister à des expériences de télégraphie sans fil, auxquelles il sera procédé par des ingénieurs de l'administration.

Un oncle comme tout le monde s'en souhaiterait un pareil, c'est M. Alfred Howard, de Bletchingley (Angleterre).

A l'occasion de la fête de Noël, il a expédié à chacun de ses trente-sept neveux et nièces un chèque de 25 000 francs.

La Société protectrice des animaux a donné suite pendant le mois de décembre, à 141 affaires. Il a été dressé 21 procès-verbaux pour contraventions à la loi Grammont et avis a été donné à 132 propriétaires; 101 ont répondu qu'ils punissaient ou renvoyaient les charretiers dont les brutalités leur étaient signalées.

MGR ÉLIE BLANC

Sur l'initiative de S. Em. le cardinal Satolli préfet de la Sacrée Congrégation des Etudes, Sa Sainteté Pie X vient de nommer prélat de sa maison, M. l'abbé Elie Blanc, professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon.

Cette distinction honore, comme elle le mérite, une carrière d'enseignement, étonnamment active et féconde: les générations d'étudiants ecclésiastiques formées à l'école de M. l'abbé Elie Blanc, savent en combien d'ouvrages d'exposition, de polémique, etc., le philosophe encyclopédique qu'il est, s'est plu à verser, avec une méthode et en un style bien français, une doctrine toujours claire et toujours sûre, parce que sainement traditionnelle.

M. l'abbé Blanc a fondé une revue, la *Pensée contemporaine*: il n'a pas reculé devant une entreprise beaucoup plus vaste, celle d'*Une somme des connaissances humaines*.

Nous présentons à Mgr E. Blanc nos félicitations les plus sincères.

LA " CULTUELLE " DE CULEY

Bar-le-Duc, 2 janvier. — Le tribunal civil de Bar-le-Duc a rendu ce matin son jugement dans l'affaire de la cultuelle de Culey.

Adoptant les conclusions de M. Léon Creissels procureur de la République, le tribunal décide que si le Conseil d'Etat a seul qualité pour statuer sur la validité de la constitution de l'association, il est constant que cette association a reçu la dévolution des biens; que cette dévolution a été régulièrement faite par le Conseil de Fabrique compétent; qu'elle a produit des effets juridiques immédiats, analogues à ceux qui saisissent le légataire universel.

En conséquence, le tribunal condamne M. Camus, ancien trésorier de la Fabrique, à restituer à M. Varnusson, président de l'association cultuelle, tous les titres et documents qu'il détient, dans les huit jours de la signification du jugement, sous peine d'une astreinte de 50 francs par jour de retard.

VOYAGE DU GENERAL PICQUART

Toulon, 2 janvier. — Le général Picquart est arrivé ce matin à Toulon avec trente-cinq minutes de retard.

Sur le quai de la gare se trouvaient le vice-amiral Marquis, préfet maritime; les généraux Privat, commandant la division coloniale; d'Esclaibes, adjoint au gouverneur; les contre-amiraux de l'escadre et du port; Reyss, sous-préfet; Escartefigue, maire de Toulon, et le Conseil municipal socialiste, le capitaine de vaisseau Huguet, commandant le *Condé*, etc.

Le sous-préfet a présenté au ministre une délégation de la section de la Ligue des droits de l'homme de la ville d'Hyères qui venait le féliciter.

Le cortège s'est rendu dans l'arsenal où des canots à vapeur attendaient au quai de l'Horloge. Dès que le ministre et sa suite eurent embarqué à bord du *Condé*, le croiseur a fait route sur Bizerte.

L'AFFAIRE MOUTHON-CARON

Nous avons dit que M. Joliot, chargé de l'instruction de l'affaire Mouthon-Caron, avait inculpé trois autres personnes, parmi lesquelles un avocat stagiaire.

Ce dernier est Me Boulanger qui a demandé au bâtonnier de l'ordre des avocats de vouloir bien l'assister.

Me Chenu lui a fait connaître aujourd'hui qu'il consentait à être son défenseur.

A L'HOTEL DE VILLE

LE BUDGET DE PARIS

Dans une séance de nuit, qui ne s'est terminée que le 31 décembre à minuit 112, le Conseil municipal a arrêté la balance du budget de la ville de Paris. Il s'équilibre, sans impôts nouveaux, 354 019 970 fr. 11 en recettes et 350 445 792 fr. 87 en dépenses, avec une réserve réelle de 1 689 700 francs.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

La subvention à l'Assistance publique a été fixée à 21 195 950 francs pour les hôpitaux et à 1 500 000 fr. pour les bureaux de bienfaisance.

La prévision des dépenses en raison de la loi sur l'assistance aux vieillards, qui ne sera pas appliquée dès le 1er janvier, est de 14 507 747 francs. Enfin, on a pu faire droit à trois demandes de crédit d'abord refusées: 50 000 francs demandés par MM. Chautard et Pierre Morel pour les cantines scolaires; 126 000 francs pour les familles des jeunes soldats, rapports de MM. Mossot et Massard; 20 000 francs pour la création de la Maison de la Mutualité, réclamée par MM. Bussat et Ranson.

LES DÉROGATIONS

Après une longue discussion, le Conseil municipal a décidé, par 40 voix contre 32, qu'il ne serait pas accordé de dérogations à la loi sur le repos hebdomadaire aux magasins de nouveautés ayant plus de 15 employés.

Mais de crainte que des patrons ayant de 16 à 18 employés n'en renvoient 2 ou 3 pour bénéficier du roulement, on s'est abstenu de décider que ce vote impliquait que la dérogation était accordée de droit à tous les demandeurs occupant moins de 15 employés.

On a donc continué à voter les propositions de chaque rapporteur.

C'est ainsi que M. Ranson a fait accorder la dérogation à tous les magasins ayant moins de 15 employés et dont les noms figuraient au rapport de M. Dausset.

On a ensuite adopté, par 46 voix contre 24, les vœux de MM. Oudin et Girou réclamant l'amendement de la loi et le repos groupé pour la boulangerie et les hôteliers. Puis, on a voté le roulement pour les bazars ayant moins de 15 employés; du 15 septembre au 15 novembre (rentrée des classes), les papetiers pourront, à leur tour, appliquer le roulement; les dérogations demandées par les marchands de meubles ont été repoussées.

LES SÉMINARISTES

Avant de se séparer, le Conseil a entendu la protestation de M. Alpy contre l'envoi au régiment des séminaristes. Et comme M. Chausse avait fait émettre le vœu que l'incorporation des séminaristes fût compensée par le renvoi dans leurs foyers d'un nombre égal de soutiens de famille, M. Alpy a demandé que la mesure s'étendît, sans distinctions d'opinions, aux séminaristes dont les familles étaient malheureuses. L'extrême-gauche n'a pas voté contre cette addition.

LE GAZ

D'accord avec le préfet de la Seine, le Conseil a décidé que la prochaine session ouvrirait le lundi 21 janvier. On y prendra une décision concernant le gaz.

LES BIJOUX DE LA PRINCESSE

Sous une couverture chatoyante, représentant la princesse, ses bijoux et au loin le château-fort, un vrai bijou de volume contient le roman fantastique de René Gaull: *Les bijoux de la princesse*, qui a mérité le premier prix au premier concours de la *Croix*.

Ce nouveau petit volume de 328 pages, in-8° couronne, destiné aux étrennes bon marché, se vend 1 franc, port, 0 fr. 25.

ÉCHOS RELIGIEUX

Croisade du chapelet pour la France

Inaugurée en 1899 et bénie par S. S. Pie X en 1904.

Pour faire partie de la croisade il faut prendre l'engagement de réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, jusqu'au 1er octobre 1907, et adresser le nombre promis à M. Blanchon, directeur de l'*Echo de Fourvière*, 26, place Bellecour, Lyon.

On ne publie pas les noms des adhérents. Le nombre des promesses reçues dépasse *86 millions*.

Que la prière en se multipliant enlève les derniers obstacles à la miséricorde de Dieu sur notre chère patrie.

Pour le clergé de France

Le cardinal Ferrari fait appel à la sympathie et à la charité des fidèles pour le clergé de France. Déjà des offrandes ont été recueillies tant à Rome qu'à Milan. Ces offrandes, qui permettront au Pape de soulager certaines infortunes, ne sauraient suppléer au denier du culte, mais sont un précieux gage de sympathie.

Le cardinal Cassetta

On dit que le cardinal Cassetta est très malade à Rome.

Nos amis défunts

✝ Mme Jean-Baptiste Fleury, née Honorine Sellier, à Couterne (Orne). — Mme Vve Joseph Payen, 82 ans, à Clairfayts (Nord). — A Grenoble, Sœur Emma, des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, 87 ans, a succombé à la douleur de l'expulsion du petit séminaire du Rondeau. — Mme Albert Avenel, 78 ans, à Saint-Germain-en-Laye. — Mlle Hélène-Marie Baudier, 25 ans, à Vitry-sur-Seine. — A Versailles, Mme Elise Coudère, en religion Sœur Marie du Calvaire, des Sœurs hospitalières Franciscaines de Calais, 64 ans, dont 43 de vie religieuse. — A Novon, Mlle Marguerite Maré, 15 ans et Mme Vve Clovis Pollet, 87 ans. — Fr. Géréon, de l'Institut de Saint-Gabriel, 82 ans, dont 54 de vie religieuse. — M. le chanoine Eisséris, curé doyen de Salon (Bouches-du-Rhône), 70 ans, très dévoué à la Bonne Presse.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(300 jours d'indulgences)

Informations du soir

ERRAISOULI N'EST PAS CAPTURE

Il est inexact que Erraisouli ait été capturé et emmené prisonnier à Tanger ainsi que plusieurs de nos confrères l'ont annoncé, ce matin. Ce n'est pas, en effet le « caïd Erraissouli » mais seulement le « caïd de Erraisouli » juge des Fahs, qui a été arrêté.

(*Patrie.*)

UN DÉMENTI

La légation royale de Serbie nous prie de démentir formellement les bruits tendancieux qui ont été mis en circulation par certains journaux contre la famille royale de Serbie.

D'autre part, on juge très sévèrement, dans les cercles politiques de Belgrade ainsi que dans la société de la capitale, les bruits tendancieux répandus par une voie détournée, en Europe, contre la famille royale par certains correspondants expulsés de Belgrade.

Ces bruits sont faux et n'ont aucun fondement.

—o—

Belgrade, 2 janvier. — La nouvelle publiée par certains journaux étrangers, concernant l'entrée de quatre officiers régicides à l'Ecole de cavalerie de Saumur est dénuée de tout fondement.

Ces officiers, qui réintègrent actuellement leurs anciens postes de service ne jouissent d'aucune faveur. (*Havas.*)

LA SÉPARATION

Montpellier, 2 janvier. — L'éviction du curé et des vicaires de Lunel de leur presbytère a eu lieu ce matin et a donné lieu à une manifestation.

Malgré un barrage d'agents et de gendarmes les rues adjacentes au presbytère étaient garnies de monde.

LE PETIT SÉMINAIRE DE BERGERAC

Bergerac, 2 janvier, 9 h. 55 matin. — De notre correspondant:

Une déclaration d'ouverture d'école secondaire a été faite en vue de remplacer le petit séminaire.

Dijon, 2 janvier. — Le secrétaire général de la Bourse du travail de Dijon a disparu ce matin avec une somme de 3 000 francs.

Une plainte a été déposée au Parquet. Il jouissait d'une pleine confiance dans le monde ouvrier.

C'est un ancien conducteur des ponts et chaussées. Il avait organisé le Congrès des employés de commerce de France, en août dernier, à Dijon.

PALAIS DE JUSTICE

LE PRETENDU VICOMTE DE BARI

La famille de l'ancien roi de Naples, après avoir longtemps plaidé contre un certain vicomte de Bari, avait fait juger qu'il n'avait droit de Richard et qu'il n'était en réalité que le fils d'une danseuse de l'Opéra.

Cette décision des tribunaux français est actuellement soumise aux tribunaux italiens pour l'*exequatur*.

Mais comme M. Richard continue à porter le nom et le titre de Bari, la famille du roi de Naples demande aujourd'hui à la 1re Chambre du tribunal de la Seine qu'il lui soit fait défense de prendre cette qualité.

Me du Buit plaide pour la famille du roi de Naples, Me Mennesson pour M. Richard.

EUILLETON DU 3 JANVIER 1907 — 18 —

Deux amis

Jack exprimait tout cela dans un langage simple et fort, et le père Guillaume regardait avec étonnement cet enfant de treize ans en qui le sentiment de la responsabilité, la conscience du devoir étaient plus développés qu'en beaucoup d'hommes faits, de ceux mêmes qu'on appelle les honnêtes gens. A la vérité, lui, le digne vieillard, n'avait jamais rencontré en sa longue carrière pareille hauteur d'âme, il n'en avait même pas le soupçon; mais il était de ceux qui ne se refusent jamais au bien, de ceux dont on peut dire que s'ils ne font pas mieux, c'est qu'ils ne voient pas mieux à faire, leur bonté n'ayant d'autres bornes que celles de leur compréhension. Or, Jack — sans s'en douter le moins du monde — lui révélait une perfection et comme une splendeur de charité dont l'idée ne lui serait pas venue, mais qu'il savait comprendre et admirer dès qu'elle se découvrait à lui, et qui éveillait en lui un désir d'émulation.

Quoi! cet adolescent frêle et pauvre s'était chargé d'un enfant qui ne lui était rien, il veillait sur lui avec une sollicitude que bien des pères de sa connaissance n'avaient pas pour leurs propres fils, et lui ne ferait rien pour leur venir en aide, pour tirer Jack de la peine où il le voyait. Ah! non, car s'il agissait ainsi, lui, le père Guillaume, il ne se croirait plus un brave homme.

— C'est vrai, dit-il, mes petits, que dans n'importe quelle cambuse de par ici, vous seriez tous deux comme des pigeons blancs dans une mare; vous ne pouvez pas non plus coucher dans un trou de bête sauvage; tout ce que vous avez à faire, c'est de venir ici.

Le visage de Jack rayonna.

— Oh! vous ne serez guère plus mollement que chez la Boulotte, dit le bonhomme, je n'a qu'un lit, par malheur; mais on pourra le dédoubler et étendre un matelas là-haut dans le galetas; du moins là vous aurez l'espace et l'air pur, et personne pour vous estomaquer, mes petits.

— Merci, père Guillaume; vous ne dédoublerez pas votre lit, une paillasse nous suffira..... Mais.....

— Mais quoi? Qu'est-ce qui vous gêne?

— C'est que..... la Boulotte a reçu son loyer et le gardera; on ne me payera à la mine que samedi prochain, est-ce que vous me permettrez d'entrer ici ce soir, en m'accordant un crédit de quelques jours?

— Comment? quoi? un crédit? Est-ce que je suis un logeur, moi! Moi! vous prendre un loyer?

— C'est de toute justice, fit Jack embarrassé.

— Mon grenier ne me sert qu'à remiser les légumes secs en automne; il y a place pour vous et pour eux. D'ailleurs, je ne donne rien pour rien: vous m'aiderez à nettoyer la maison, que je suis obligé de négliger quand j'ai mon rhumatisme, à cultiver le jardin, à faire la cuisine. Nous la ferons ensemble, vous fournirez votre part de pain, de lard et de viande: pour les légumes, le jardin en donne assez, et ils seront à vous [illegible] pour vous. Ainsi vous ne me devrez rien; êtes-vous content?

— Oh! père Guillaume! je vous devrai plus que je ne pourrai jamais vous rendre; pas plus pourtant que je ne puis reconnaître en affection et en gratitude, dit Jack, embrassant le père Guillaume avec une effusion qui surprit et enchanta le brave homme.

VI

DANS LES BUREAUX

Il y avait trois mois que Jack travaillait dans la mine, et il était si bien habitué à sa besogne qu'elle ne lui causait plus aucune fatigue. D'ailleurs, il s'était fortifié; sa croissance s'arrêtait, lui permettant de se développer en largeur. Il n'était plus déjà le frêle garçon aux joues creuses, aux épaules étroites, à la poitrine resserrée, qui, avec ses longues jambes et ses grands bras maigres, justifiait bien ce nom de faucheux que lui avait donné une nuit chez la Boulotte, le mineur aux cheveux roux, et si sa taille prenait des proportions plus heureuses, le visage aussi se transformait avantageusement: les traits moins tirés offraient des lignes moins aiguës, tout en gardant leur parfaite netteté. Oui, la mine lui réussissait physiquement, et néanmoins, il ne pouvait s'y acclimater. Chaque matin, quand il fallait descendre dans le gouffre sombre, glisser le long des parois humides qui lui semblaient suer des larmes, il avait toujours un frisson, une impression d'angoisse, et, au cours de la journée, dans ses allées et venues à travers les galeries ténébreuses où la lueur des lampes évoquait pour lui des idées de veille sépulcrale, il avait sans cesse la nostalgie du soleil.

Et puis cela n'était pas tout, cela n'était même pas le plus pénible: au milieu de tant de garçonnets de son âge, comme lui employés aux wagonnets et qu'unissaient les liens de la camaraderie la plus familière, Jack se sentait seul; il n'avait pu lier commerce avec eux, en dépit de son bon vouloir..... et du leur, car au début, ils lui avaient fait des avances.

Dès le samedi de la première semaine, ils lui avaient proposé de passer le dimanche avec eux: on devait aller à la *Tonnelle*.

La *Tonnelle* était une auberge un peu en dehors de Carmaux, avec un grand jardin et un berceau de verdure au milieu de celui-ci.

On s'y ferait servir du jambon et des saucisses, avec quelques bouteilles de vieux Fronton, puis on jouerait au rampot, au petit rampot, car il y en avait deux, l'un à droite du jardin, avec de grandes quilles et d'énormes boules, pour les hommes, l'autre à gauche, avec des instruments plus maniables pour les garçonnets.

Jack avait dû refuser et cela pour de multiples raisons: d'abord ses ressources ne lui permettaient pas la moindre dépense de fantaisie, ensuite le jeu de rampot ne le tentait nullement, et il trouvait infiniment plus de plaisir à une promenade en pleine campagne; enfin et surtout il ne pouvait abandonner François à lui-même, moins encore le conduire au cabaret, moins encore l'initier au plaisir du jeu. Il avait donc décliné l'offre le plus poliment possible; si poliment qu'elle se renouvela le samedi suivant et qu'il dut réitérer son refus. Les garçonnets du roulage se le tinrent pour dit et ne revinrent plus à la charge.

Mais dès lors, ils traitèrent Jack en étranger, et Jack, sans le vouloir, sans le savoir, en quelque sorte, le leur rendit. Car plus ils le connaissaient, moins il était tenté de se rapprocher d'eux: leurs façons, leur langage, leurs propos, qui par instants, l'irrépétaient — de son éducation, sans doute, car ils en étaient seulement à l'apprentissage du mal — l'horrible conversation entendue dans le dortoir de la Boulotte, tout contribuait à accentuer l'éloignement de la première heure. Les jeunes rouleurs attribuaient la froideur et la réserve de Jack à de la fierté, peut-être du dédain, et ils en étaient offensés. Jack le sentait, il tâchait de dissiper cette impression fâcheuse en se montrant obligeant et serviable envers ses compagnons, ce qui ne lui coûtait guère, et même quelquefois causeur, ce qui lui coûtait davantage; mais il n'y gagnait rien. A la vérité, il eût épuisé tous les bons procédés du monde sans changer cet état de choses; entre lui et ses compagnons, l'affinité manquait, l'opposition des natures était irréductible.

Il en résultait pour Jack un véritable malaise qu'il ne parvenait pas à surmonter, et d'autant moins que maintenant la froideur, l'ind